



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**LACS &
MONTAGNES**
DU HAUT-DOUBS



Bulletin de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs

2023

EDITO DU PRESIDENT



Nous avons le plaisir à travers ce bulletin communautaire de vous informer, d'une part de l'état d'avancement de nos nombreux dossiers en cours ou en fin de réalisation et d'autre part, des projets à venir pour ce territoire.

LA SANTE : une offre de soins équilibrée

Concernant la MSP de OYE ET PALLET l'équipe de maîtrise d'œuvre travaille en étroite collaboration avec les professionnels pour finaliser le concept global de cette future réalisation qui devrait sortir de terre début 2025.

Notre philosophie étant toujours d'avoir une offre équilibrée et de travailler à la création d'une maison de santé aux HOPITAUX NEUFS, le secteur de MOUTHE étant déjà pourvu. Notre population augmente et je considère pour ma part que nous devons nous mobiliser pour être des facilitateurs quant à l'émergence de projets qui apportera à notre population ce service fondamental qu'est l'accès aux soins !

L'ECONOMIE est au cœur de nos préoccupations

Les zones d'activités de Brey et Maison du Bois et Les Longevilles sont achevées. Sans bien-sûr opposer nos populations, l'emploi qui est bien présent en Suisse voisine ne doit pas éluder notre devoir d'élus qui, à mon sens, est aussi de répondre à des entrepreneurs souhaitant créer ou développer leur entreprise ici. L'activité économique contribue au service de proximité pour nos habitants. Dans l'élaboration du SCOT il est fait référence aux nombreux logements qui doivent être créés. Je rappelle qu'il s'agit d'une projection possible eu égard à l'augmentation de la population ces 15 dernières années et non d'un objectif ! C'est la raison pour laquelle, n'ayant cependant aucune légitimité, je souhaite que l'espace puisse être partagé entre activité économique, agriculture, tourisme et habitat. J'aurais souhaité que nous puissions avoir une lecture de l'urbanisme à l'échelle de notre Communauté, je n'ai pas été suivi. C'est sans doute un sujet qu'il faudra de nouveau aborder.

L'économie est une nécessité pour une collectivité, nous

devons la soutenir, c'est la raison pour laquelle nous avons mis en place un dispositif pour l'aide à l'investissement en partenariat avec la Région et plus récemment avec le Département.

Ces aides sont aussi mobilisables pour le tourisme, cette activité non délocalisable et transversale, qui est en particulier hivernale et qui pourrait être remise en cause par un réchauffement climatique. Ce sera à nous d'adapter notre modèle économique et revisiter nos façons de faire pour juguler des frais de fonctionnement trop élevés (je pense en particulier à nos activités nordiques et nos trop nombreux km de pistes). Dans le secteur touristique de belles réalisations sont en voie d'achèvement, parking, porte d'entrée 4 saisons à Chapelle des Bois, adaptation de nos circuits VTT à l'arrivée du vélo électrique, réalisation de pumptracks aux Fourgs et à Métabief, aménagement à la source à Mouthe et à Chapelle des Bois.

L'ASSAINISSEMENT : de gros investissements en voie d'achèvement

Ces investissements impactent le budget annexe, ce qui se traduit par des augmentations importantes des parts fixe et variable dont vous vous acquittez chaque année mais je suis convaincu que c'est pour la bonne cause.

L'année 2023, nos coûts de fonctionnement liés à l'énergie ne pouvaient pas nous laisser sans réaction, c'est la raison pour laquelle la STEP du Mont d'Or sera équipée de panneaux photovoltaïques en vue de réduire notre facture d'électricité. Ce dossier a été étudié en collaboration avec le SIEL. Nous avons souhaité également faire une étude sur l'ensemble de notre patrimoine bâti, en collaboration avec le SYDED. Certaines orientations sont déjà prises, cela nous permettra d'optimiser nos consommations et d'autre part de contribuer, certes d'une façon modeste, à une amélioration du plan Climat Air énergie à l'échelle du Pays du Haut Doubs.

Concernant l'eau, là également, nous avons souhaité anticiper l'avenir et lancer un schéma directeur à

l'échelle de la Communauté, outil nécessaire pour obtenir des financements, ainsi qu'une étude sur la prise de compétence. Le rendu de ces deux études est prévu ce premier semestre.

La révision de la charte du PARC NATUREL DU HAUT JURA n'est pas à dissocier de ce volet environnemental. L'ensemble de notre Communauté, dans un souci de cohérence, sera dans le nouveau périmètre.

Le monde associatif : une richesse pour un territoire

Aide à la personne, culture, sport... Il contribue à mon sens à améliorer la qualité de vie et le bien-être de notre population. Je félicite nos nombreuses et nombreux athlètes qui, cette saison, réalisent des podiums en biathlon, saut spécial, fond et combiné nordique.

Dans les projets à venir...

La construction d'un gymnase aux Longevilles Mont d'Or a été validée et la construction d'un nouveau bâtiment pour le siège de la Communauté est également acté.

Je ne terminerai pas sans évoquer le contexte géopolitique particulier que nous vivons : guerre en Ukraine et au proche orient, inflation soutenue et taux d'intérêts particulièrement élevés. Nous avons la volonté de répondre aux besoins de notre population non pas selon la formule du « *quoi qu'il en coûte* » mais plus précisément en fonction des moyens qui se dessineront et en maintenant nos taux fiscaux identiques comme nous l'avons fait depuis 2018. Je réitère le fait que notre Communauté souhaite travailler en collaboration avec l'ensemble des 32 communes, c'est plus que jamais une nécessité !

Avant de conclure j'ai une pensée pour deux personnes qui ont présidé la Communauté de Communes Mont d'Or Lac : Etienne RENAUD et Louis LONG qui nous ont quittés en 2022 et 2023. Merci à eux pour leur action.

Merci à nos financeurs : l'Etat, la Région et le Département qui sont à nos côtés pour la réalisation de nos projets.

Je remercie les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce document très riche en informations dans tous les domaines : membres du personnel et élus, et plus généralement, l'ensemble du personnel qui contribue chaque jour au bon fonctionnement de la maison communautaire par leur implication au quotidien ainsi que l'ensemble des conseillères et conseillers communautaires.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une belle année riche en santé et en projets pour vous et vos familles.

Bonne lecture,

Jean-Marie SAILLARD

Table des matières

EDITO DU PRESIDENT	2
ENVIRONNEMENT	5
Les enjeux des énergies renouvelables.....	5
Le traitement des eaux usées.....	5
L'eau potable.....	8
Les déchets.....	9
ECONOMIE / TOURISME.....	12
Le dispositif d'aide aux entreprises.....	12
L'Office de Tourisme	12
Le projet de repositionnement de l'offre de loisirs de plein air.....	15
SANTE	17
MOBILITE	18
CULTURE – VIE ASSOCIATIVE.....	19
PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT JURA	24
URBANISME	27
LA MAISON DE L'HABITAT DU DOUBS	28

ENVIRONNEMENT

Les enjeux des énergies renouvelables

La Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte dite Loi TEPCV, promulguée le 17 août 2015 fixe les grands objectifs du modèle énergétique français. L'une des principales mesures qui la compose vise à favoriser les énergies renouvelables avec pour objectif de passer la part d'énergies renouvelables consommées de 14% en 2012 à 23% en 2020, puis à 32% en 2032.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs a souhaité étudier l'opportunité de mettre en place des panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments dont elle est propriétaire. Pour ce faire, elle s'est rapprochée du SYDED* dès la fin d'année 2022 afin d'évaluer le potentiel de production photovoltaïque de chacun des bâtiments.

Une note d'opportunité a été réalisée par le SYDED en avril 2023 recensant l'ensemble des bâtiments présentant un gisement intéressant :

- Bâtiment de la déchetterie – Labergement Sainte Marie ;
- Maison de la Réserve – Labergement Sainte Marie ;
- Salle hors sac – Les Fourgs ;
- STEP – Gellin ;
- STEP – Chapelle des Bois ;
- Siège de la Communauté de Communes – Les Hôpitaux-Vieux.

Il s'agissait d'opérer un premier tri afin de prioriser les sites les plus adaptés pour recevoir une installation solaire photovoltaïque.

Sur cette base, le Conseil communautaire, en date du **25 juillet 2023**, a décidé de poursuivre la démarche et d'autoriser la signature de la Convention de mise à disposition de services avec le SYDED pour une assistance à réalisation.

Le traitement des eaux usées

2023 : Traiter l'eau, un impératif

La CCLMHD gère 5 ouvrages de traitement des eaux usées. Sur 2023, trois font l'objet de travaux conséquents. Un bassin d'orage, lui aussi en capacité de traiter l'eau, est en cours de réalisation.

- **Le bassin d'orage de Malbuisson** est à présent couvert de son local de traitement. Un dossier très important (plus de 2 millions d'euros), consacré au collecteur du lac mais permettant également de disposer d'un traitement sur les eaux excédentaires. Sa mise en eau a débuté en mai 2023, le traitement sera en phase de réglage (sous contrat pendant 1 an) dès les premiers



orages. Les surprises durant le chantier ont été nombreuses, rarement agréables.

- Le projet le plus conséquent et le plus attendu est en cours, **la création de la nouvelle Step** du Mont d'Or**, en remplacement de celles de Métabief et de Longevilles-Mont-d'Or. Le gros œuvre est à présent terminé, la mise en eau prévue dès janvier est très attendue. La partie réseau et postes de relevages est parallèlement engagée. Sur cet ouvrage et ses annexes, c'est près de 13.5 millions d'euros qui sont mobilisés. De loin le plus gros projet porté par notre collectivité, avec beaucoup de fonds propres.

SYDED* : Syndicat d'Energie du Doubs

STEP** : Station d'Épuration des Eaux Usées

- Enfin, la CCLMHD a programmé une remise en état globale de **la Step de Gellin-Mouthé**, dont la mise en service date de 1985. Même si le traitement reste performant, il est à présent nécessaire de revoir les installations électriques, l'automatisme et doter l'ouvrage d'une instrumentation conforme aux objectifs. Le marché est lancé avec une estimation d'un montant de 1,4 millions d'euros, pour un début des travaux au printemps 2024.



Chantier STEU* Mont D'Or Juin 2023

Le programme des travaux d'assainissement voté est important, ambitieux et révélateur de la volonté d'amener un service de qualité aux usagers et protéger notre patrimoine environnemental. C'est une ligne tracée depuis de nombreuses années et qui nécessite des moyens conséquents, tant financiers qu'humains.

Le financement de cette compétence étant lié presque intégralement à la redevance assainissement, le conseil communautaire a acté ces dernières années plusieurs augmentations, de manière à maintenir une gestion qualitative de la compétence assainissement. Ce financement est complété par les partenaires habituels, que sont le Conseil Départemental du Doubs et l'Agence de l'Eau, dans des proportions moins importantes que les années antérieures ce qui nous impose de fournir des efforts supplémentaires.

Le contrôle des raccordements lors des ventes d'habitations

Pour rappel, la CCLMHD impose un contrôle du raccordement de l'habitation lors de la vente. C'est une démarche engagée depuis 2011, qui faisait de notre collectivité une des premières à s'engager sur le sujet. Aujourd'hui, la majorité des collectivités en charge de l'assainissement applique la même règle.

Il ne s'agit pas là d'une lubie. Avec le souci d'éliminer les eaux claires (eaux propres) des réseaux d'assainissement, trop souvent responsables de débordements des réseaux et de dysfonctionnements des ouvrages de traitement, une des causes se situe sur la partie privative des branchements (mais pas uniquement), sous responsabilité des propriétaires. Il n'est pas évident d'identifier au fur-et-à-mesure les défauts, et encore moins de les faire réparer. Intervenir lors des ventes est un moyen judicieux et efficace d'informer les propriétaires des problématiques, et d'imposer la reprise le cas échéant.

Le dispositif a permis la réparation de nombre de raccordements, et a réduit de façon importante les désordres, beaucoup de propriétaires ayant rapidement pris en compte la problématique, et procédé aux travaux nécessaires. Pour d'autres, la collectivité a dû mettre en place un dispositif plus coercitif, en appliquant une pénalité financière lorsque les défauts ne sont pas repris dans le délai imparti.

L'assainissement non collectif...

Les communes sont zonées en 2 types d'assainissement : collectif et non collectif. Sur l'ensemble de la CCLMHD, on recense 700 installations d'assainissement non collectif (ANC). Ce sont les habitations trop éloignées d'un réseau qui ont leur propre système de traitement autonome (fosse et traitement). Les contrôles sont effectués lors des ventes, le notaire devant remettre à l'acquéreur un rapport datant de moins de 3 ans.

Lors d'un dépôt de permis de construire l'acheteur devra préalablement au dépôt, s'adresser au SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) de la CCLMHD

pour obtenir la validation de son futur ANC, les installations étant normées et agréées, en fournissant notamment une étude de sol afin de connaître la perméabilité de celui-ci.

La CCLMHD va commencer cette année à effectuer des contrôles réguliers (hors vente) systématiques afin de progressivement pouvoir mettre en place une redevance sur ce type d'effluents à l'horizon 2026, comme l'y autorise la loi depuis.... 2012 !

Les principales missions du SPANC sont de :

- Contrôler périodiquement les installations ANC existantes afin de vérifier l'absence de danger pour la santé des personnes, et de risque de pollution.
- Contrôler la mise en place du système d'assainissement lors de sa réalisation (neuf ou réhabilitation).
- Conseiller et accompagner les usagers du service.

Quels sont les impacts d'une installation d'assainissement non collectif défaillante ?

- Risques sanitaires (transmission de maladie en cas de contact, contamination de la ressource en eau).
- Risques environnementaux (modification des milieux aquatiques, disparition d'espèce).

Questions réponses Vrai / Faux

J'ai une fosse septique, c'est suffisant pour traiter mes eaux usées ?

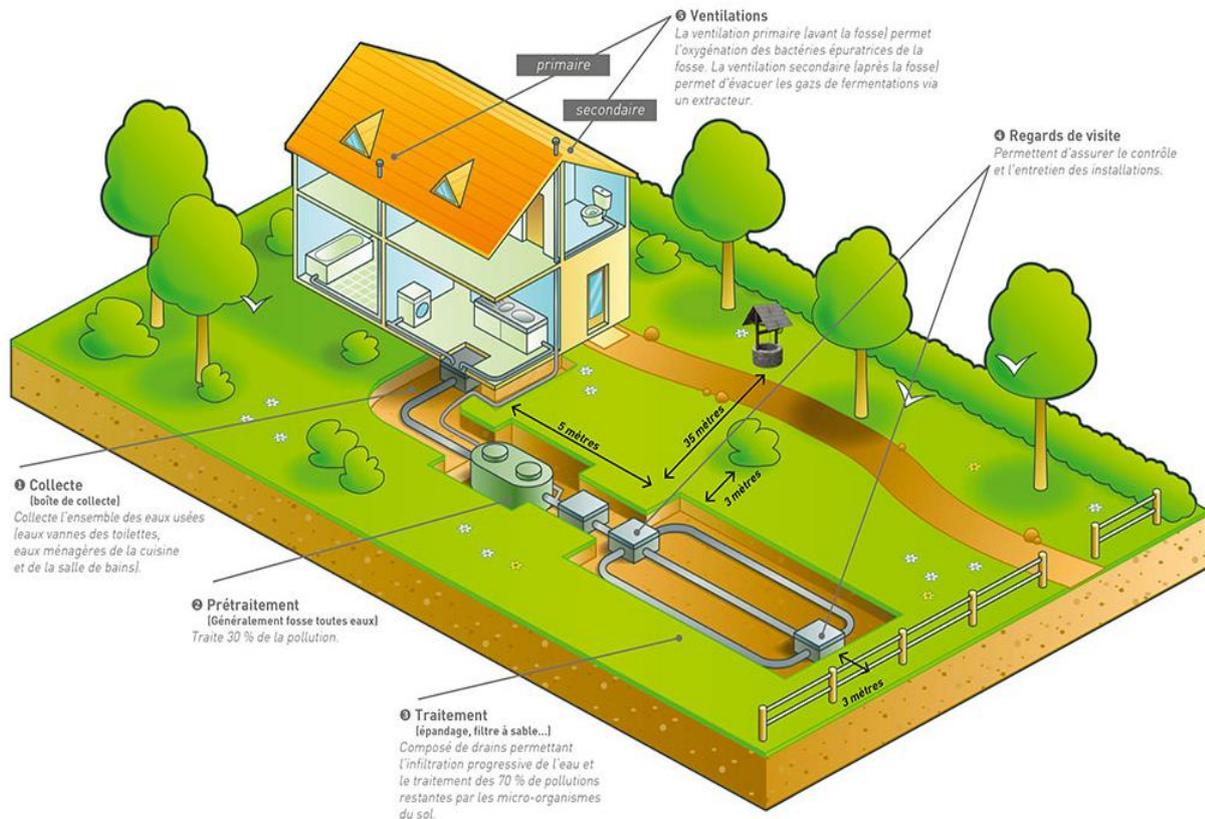
FAUX : Une fosse sert au pré-traitement mais il reste 70% de pollution dans les eaux à sa sortie ! Un ouvrage de traitement est indispensable avant de rejeter les eaux dans le milieu naturel.

Le contrôle est obligatoire ?

VRAI : Et cela vaut aussi pour les résidences secondaires.

Mon installation fonctionne sans défaut depuis des années, je n'ai pas besoin de la réhabiliter ?

FAUX : Certaines installations ne sont plus aux normes et doivent être changées ou modifiées.



L'eau potable...

Quelques règles de bon sens, et de bonnes conduites

Les **lingettes** peuvent être pratiques, beaucoup en utilisent, mais elles mettent plus de 6 mois à se dégrader. Elles ne se jettent pas dans les toilettes car elles sont très résistantes et provoquent des bouchons dans les canalisations, ou dans les dispositifs de pompage. Avec le concours de chacun, ce sont des milliers d'euros qui pourraient être économisés.

Les lingettes, pas dans les toilettes, dans la poubelle verte (ordures ménagères) !



La remarque vaut également pour **les tubes en carton du papier toilette**, même si ceux-ci peuvent avoir la mention « dégradable », ils doivent être déposés dans la poubelle **jaune** (tri sélectif).

Il convient également de ne pas verser **d'huile** dans le système d'assainissement (lavabo, WC...). Avec la baisse de température, ce liquide s'agglomère et forme un bouchon (pain de graisse) finissant par obstruer les réseaux.

Les huiles sont récupérées en déchèterie



Enfin, **les grilles d'eaux pluviales ne sont destinées qu'à recevoir... des eaux claires** à l'exclusion de tout autre liquide (reste de ciment, de peinture...) car ce réseau se jette directement dans la rivière ou dans le lac, et ne possède pas de traitement !

La loi NOTRe du 7 août 2015 amendée en 2018 oblige, pour l'instant et sauf changement législatif de dernière minute, les communautés de communes à prendre la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2026.

Par anticipation, et ce dès mi-2022, les élus communautaires ont souhaité préparer cette prise de compétence au mieux. Pour ce faire 2 études ont été lancées.

- Un schéma directeur eau potable, par le cabinet Naldéo pour un coût de 320 000 €, qui permettra de connaître au mieux les réseaux existants, de proposer des travaux de mise à niveau ainsi que des interconnexions là où c'est nécessaire.
- Une étude de prise de compétence, par le cabinet Ecosfères pour un coût de 65 000 €, qui porte sur les moyens humains et financiers nécessaires à la bonne marche du service.

Le rendu de ces 2 études est attendu mi-2024 afin que les élus communautaires puissent choisir en toute connaissance de cause le niveau de service désiré et la manière de gérer la compétence (régie, délégation, mixte ...).

L'eau est précieuse, ne la gaspillons pas...



Les déchets

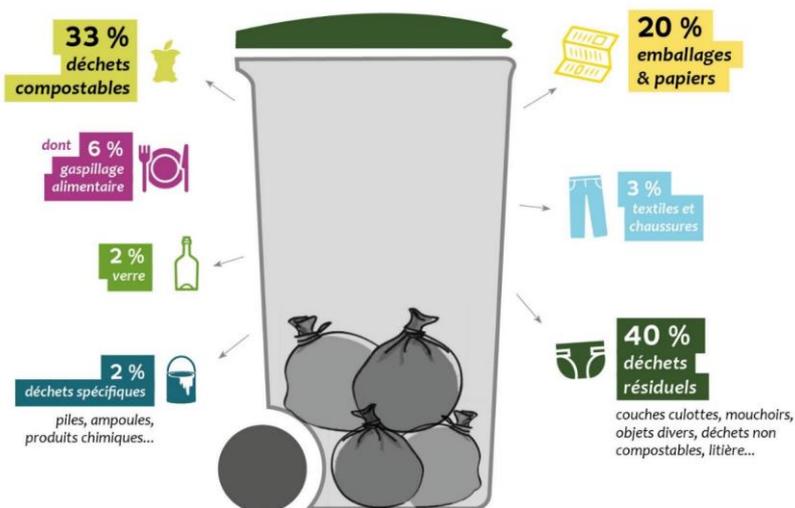
Harmonisation Redevance Incitative - gestes de prévention

Autopsie des ordures ménagères

Préval a réalisé une caractérisation des bacs verts sur le territoire, dont celui de la CCLMHD. L'objectif de cette campagne était de **connaître la composition des ordures ménagères** du territoire, **d'identifier la part des déchets qui pourrait être évitée, compostée, recyclée**, et de proposer des solutions adaptées aux habitants.

2021 – Territoire Préval Haut Doubs
Caractérisation des tournées ordures ménagères ;
15 échantillons prélevés, soit 7,5 tonnes d'ordures ménagères triées en différentes catégories.*

Que trouve-t-on dans les ordures ménagères ?
Résultats des caractérisations 2021 - Territoire Préval Haut-Doubs



Un habitant du territoire produit 548 kg de déchets par an, dont 158 kg d'ordures ménagères (données 2020). Une belle performance puisqu'au niveau national ce poids est de 580 kg, dont 254 kg d'ordures ménagères (source ADEME).

Des gestes simples pour alléger le bac d'ordures ménagères

Certains déchets pourraient être compostés, recyclés ou même évités grâce à des gestes de prévention :

- **Composter ses biodéchets** (déchets alimentaires et déchets de jardin), qui représentent **un tiers des ordures ménagères**. Ce sont en majorité des déchets de cuisine (restes de repas, épluchures...) qui pourraient être transformés en compost dans un composteur individuel ou collectif, au lieu d'être incinérés. Les collectivités



ont fait le choix d'encourager le compostage avec une gestion de proximité.

- **Réduire le gaspillage alimentaire** : une partie des biodéchets concerne le **gaspillage alimentaire**, avec des **denrées encore emballées** jetées à la poubelle. Rédiger une liste de course ou mieux conserver ses aliments suivant les dates limites de consommation permettent de raisonner les achats et limiter le gaspillage.

- **Trier les déchets recyclables** (bac-conteneur de tri, borne à verre et à textiles...) et déposer les déchets spécifiques en déchèterie.



- **Privilégier les produits réutilisables** : couches lavables, essuie-tout et lingettes démaquillantes en tissu, protections menstruelles lavables...



Tous ces gestes sont bénéfiques pour notre environnement et pour votre facture déchets.

Préval Haut-Doubs : établissement public en charge de la Prévention et la Valorisation des déchets ménagers du Haut-Doubs (8 Communautés de Communes dont la CCLMHD).*

Zoom sur le compostage

Les déchets de cuisine et de jardin représentent 30 % du poids de notre bac gris d'ordures ménagères ! Collecter, transporter et incinérer nos déchets coûte cher...

Par ailleurs, incinérer des déchets composés à 80 % d'eau ne paraît pas très logique, surtout quand il existe un moyen très simple de traiter soi-même ses déchets organiques : le compostage !

Que ce soit à la maison, en habitat collectif ou à l'échelle d'un quartier/village, Préval accompagne le territoire pour mettre en place des solutions de compostage.

Des ventes de composteurs à tarif préférentiel sont organisées de mars à novembre, sauf période estivale. Différents lieux et dates sont proposés pour le retrait du composteur notamment sur Mouthe et les Hôpitaux Vieux.

Vous souhaitez composter vos déchets organiques mais vous habitez dans un collectif ?

Préval Haut Doubs accompagne les copropriétés en proposant différentes formules. Chaque formule comprend 3 composteurs, les outils nécessaires, un seau à compost par foyer volontaire, un accompagnement des référents du site. Vous pouvez contacter Alexiane CARRERE au 06 48 70 86 03.



Déchèteries

Déchèterie de Labergement-Sainte-Marie

Fourcatier Maison Neuve, Les Grangettes, Les Hôpitaux-Neufs, Les Hôpitaux-Vieux, Jougne, La Planée, Labergement-ste-Marie, Les Fourgs, Les Longevilles Mont d'Or, Malbuisson, Malpas, Métabief, Montperreux, Oye et Pallet, Remoray Boujeons, Rochejean, Saint Antoine, Saint Point Lac, Touillon et Loutelet.

REP* : Responsabilité Élargie des Producteurs. Les producteurs doivent financer ou organiser la prévention et la gestion des déchets issus de leurs produits. D'où les filières meubles, équipements électriques et électroniques, déchets dangereux, etc.

La déchèterie accueille les habitants de 19 communes de l'ex CCMO2L et celle de Vaux-Chantegrue, par convention avec le SMCOM. Les agents reçoivent de nombreux usagers à orienter vers les filières adaptées (moyenne à 250 usagers/demi-journée). Les déchets doivent être triés en fonction d'une trentaine de catégories différentes et les filières vont encore se diversifier en 2024, en accord avec la réglementation relatives aux REP*.

L'affluence varie en fonction des jours de la semaine mais également en fonction des périodes touristiques (jusqu'à 800 usagers/j). Cette forte fréquentation et la multiplication des filières complexifient le travail des agents. Dans ce contexte, la collectivité a constaté une hausse des incivilités vis à vis du respect des consignes mais également à l'attention des agents.

Et pourquoi un agent de sécurité à l'entrée du site ?

- Pour permettre aux agents de déchèterie de se concentrer sur l'orientation des usagers et de fluidifier la circulation sur site.



Les agents sont ainsi déchargés du contrôle des vignettes et de la perte de temps induite lors de négociation pour accéder au site.

- Pour renforcer la sécurité du personnel à la suite d'une hausse des incivilités.

L'expérience s'avère concluante et sera reconduite ponctuellement.

Et les autres pistes ?

La collectivité étudie :

- La mise en place d'une barrière en entrée de site. La vignette serait supprimée et les usagers pourraient rentrer sur la déchèterie via une carte d'accès.
- Un accroissement des horaires d'ouverture.
- Un changement de circulation à l'entrée du site pour temporiser la montée en charge sur la RD 9.



Déchèterie de Mouthe

Brey-et-Maison-du-Bois, Chapelle-des-Bois, Châtelblanc, Chaux-Neuve, Gellin, Le Crouzet, Les Pontets, Les Villedieu, Mouthe, Petite-Chaux, Reculfoz, Rondefontaine, Sarrageois

Une déchèterie est **soumise à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**. La collectivité a engagé des travaux pour la **mise en conformité du site** sur la sécurité incendie :

- Mise en place d'une bâche souple 120m³ pour la réserve incendie ;
- Neutralisation des anciennes cuves non étanches ;
- Récupération des eaux de ruissellement et d'incendie (réseaux, séparateur hydrocarbure et bassin de stockage) ;
- Bordure de l'ensemble du site.



Bassin de récupération eaux incendies

Des travaux liés à l'**exploitation** du site seront également programmés avec la reprise des bétons sous les bennes, la modification de la plateforme de déchets verts, installation d'un dôme pour stocker les filières diffuses (bacs, caisses, etc.).

La collectivité s'est engagée dans une réflexion sur l'**accueil des usagers**, notamment en lien avec l'éclairage du site et les horaires d'ouverture.

POUR RAPPEL

Les horaires des déchèteries sont consultables sur le site de la Communauté de Communes dans l'onglet « ENVIRONNEMENT » puis « Déchèteries ».



Aire pour tunnel de stockage

Du changement à venir sur le tri en déchèterie

En début d'année 2024, une grande partie des consignes de tri en déchèterie vont évoluer. Conformément à la loi (AGEC), de nouvelles filières de tri vont être mises en place dans les déchèteries du Haut-Doubs :

- Jeux et jouets ;
- Sport et loisirs ;
- Bricolage et jardinage ;
- Produits et matériaux de construction du bâtiment.

Au vu de ces changements importants, il sera **indispensable** de demander conseil à l'agent de déchèterie avant de déposer dans les contenants ! Formés et qualifiés, les agents seront les seuls habilités à vous renseigner.

Préparer sa venue en déchèterie

Pour préparer sa venue en déchèterie :

- 1/ Vérifier les **horaires d'ouverture** et sa vignette sur le pare-brise* ;
- 2/ **Prérier** ses apports : **organiser** son chargement pour gagner du temps sur site au moment de décharger ;
- 3/ Afin **d'éviter de semer vos déchets** durant le trajet domicile-déchèterie, vérifier le sanglage et le bâchage de vos coffres, remorques...

Les gros apports de déchets peuvent causer des problèmes sur les déchèteries (remplissage des bennes). Merci de contacter la Communauté de Communes au préalable afin de pouvoir programmer votre venue.

Vignette : uniquement pour les communes desservies par le site de Labergement-Ste-Marie, retrait possible sur justificatifs dans vos mairies ou au siège de la Communauté de Communes.*

ECONOMIE / TOURISME

Le dispositif d'aide aux entreprises

Depuis le 9 avril 2019, la Communauté de Communes a validé un règlement d'intervention économique sur deux volets :

- L'aide à l'immobilier d'entreprise ;
- L'aide aux hébergements touristiques.

Ce règlement prévoit que :

- Les montants subventionnables ne tiennent pas compte de ce qui relève de l'électroménager et des luminaires ;
- L'aide apportée aux hébergements touristiques est subordonnée à :
 - Une durée minimum de maintien de la destination « hébergement touristique » portée 15 ans ;
 - L'engagement des porteurs de projets de création d'hébergements touristiques d'adhérer à l'Office de Tourisme du Pays du Haut Doubs pendant 15 ans.

Cette aide applicable aux deux volets mentionnés ci-dessus est fixée à un taux initial de 5% et plafonnée à

100 000 €. Toutefois, compte-tenu du faible nombre de dossiers reçus et des difficultés à maintenir en activité les services de proximité, le Conseil communautaire a validé le fait de faire passer ce taux à 10%, en maintenant le plafond des travaux subventionnables à 100 000 €.

Le Département du Doubs s'engage également pour l'emploi et le développement économique des territoires puisque toute aide à l'immobilier d'entreprise éligible auprès de la CCLMHD pourra également l'être auprès de lui. En effet, pour 1 € versé par la Communauté de Communes, le Département versera 10 € avec un maximum de 10 % du coût global de l'opération et un plafond fixé à 50 000 €.

Il propose également des aides au financement d'opérations d'investissement en faveur d'entreprises de services marchands nécessaires aux besoins de la population en milieu rural, l'objectif étant de garantir la vitalité des territoires en soutenant les services et commerces.

L'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme du Pays du Haut-Doubs (OTPHD) s'engage dans la Marque Qualité Tourisme™ !

Cet engagement constitue une véritable démarche de progrès et de valorisation du travail de l'ensemble de l'équipe, qui œuvre au quotidien à la promotion du territoire du Haut-Doubs.

Les enjeux liés à la labellisation Qualité Tourisme™ :

- Questionner en permanence les prestations proposées pour les mettre en adéquation avec les

besoins client ;

- Offrir aux clients un service de qualité irréprochable ;
- Être exemplaire auprès des structures touristiques du territoire ;
- Être vecteur d'une image qualitative de l'accueil dans le Haut-Doubs ;
- Assurer la reconnaissance de l'Office de Tourisme sur la destination ;
- Se positionner comme interlocuteur des besoins en accueil touristique auprès des collectivités locales ;
- Être un outil de promotion de la Marque Qualité Tourisme™ dans le Haut-Doubs.

L'OTPHD a d'ores et déjà reçu un avis FAVORABLE de la commission DGE (Direction Générale des Entreprises) pour le 1^{er} audit qui s'est déroulé au début de l'été. Un second audit a lieu cet automne 2023, suivi d'un nouveau passage en commission DGE qui viendra confirmer, nous l'espérons, la labellisation Qualité Tourisme™ de l'OTPHD. Une belle reconnaissance à venir !

Dès lors, l'OTPHD pourra s'engager dans le classement de sa structure en catégorie 1 (classement délivré par la Préfecture). Le classement constitue un levier pour renforcer le rôle fédérateur de l'OT au regard du développement de l'action touristique sur son territoire de compétence. Il permet aux collectivités, en outre, d'accéder à certains avantages et de bénéficier de la reconnaissance d'un accueil d'excellence.



L'OTPHD se pare d'une nouvelle identité !

Une évolution de l'identité développée en 2020 :

L'Office de Tourisme du Pays du Haut-Doubs se réjouit d'annoncer le lancement de sa nouvelle identité graphique : une version plus affirmée, identitaire et épurée. Un design aux couleurs du Haut-Doubs pour porter fièrement les valeurs de la destination !

Ce travail a été réalisé par l'Agence Séquane, basée à Pontarlier, en collaboration étroite avec l'équipe de l'OTPHD. Le déploiement de cette nouvelle identité est prévu courant de l'automne 2023 sur tous les supports de communication.

L'épicéa, l'essence d'une région : À la suite d'une enquête en ligne complétée par les habitants et les visiteurs d'un jour ou en séjour (700 répondants), l'épicéa a majoritairement été plébiscité comme symbole du Haut-Doubs. Cette enquête a également fait ressortir notre

accent si singulier, les senteurs de nos forêts et le vert de notre campagne à la montagne. Tout ceci s'intègre parfaitement dans cette nouvelle identité visuelle et renforce le sentiment d'appartenance au territoire.

Une symbolique forte :

Le logo ainsi évolué a constitué une source d'inspiration pour développer toute une ligne graphique avec une typologie, un panel de pictogrammes minimalistes mettant en lumière les richesses du territoire et une gamme de couleurs à décliner selon les envies et les supports.

Un nouveau projet webmarketing verra le jour cet hiver 2023-2024 !

L'OTPHD renouvelle sa stratégie webmarketing à travers le déploiement de plusieurs outils et actions :

- Refonte du site Internet ;
- Création d'une plateforme de commercialisation ;
- Mise en place d'une plateforme de Gestion de la Relation Client.

Pourquoi :

- Pour unifier la communication de l'OTPHD ;
- Pour développer l'attractivité du territoire ;
- Pour gagner en performance de communication auprès des habitants, excursionnistes et touristes.

Objectifs du projet :

- Mettre en avant une offre touristique variée sur un territoire unique, et valoriser les « totems » du Haut-Doubs ;
- Garder le contact avec les clientèles, grâce aux données collectées, en déployant des actions de fidélisation ;
- Structurer la communication du territoire autour des valeurs et enjeux de la transition du tourisme.

Ce projet a été confié à l'Agence Ingénierie, qui accompagne l'équipe pour le développement des outils.

Rendez-vous cet hiver pour découvrir la concrétisation de ce projet d'envergure !



La participation de chaque collectivité est calculée sur la base d'un « coefficient de touristicité » qui tient notamment compte de la taxe de séjour. Ainsi, la CCLMHD participe au financement de l'Office de Tourisme à hauteur de 64% en 2023 avec l'objectif de descendre à 58% en 2026.

La porte d'entrée quatre saisons à Chapelle des Bois

Le site nordique de Chapelle des Bois est unanimement reconnu pour la beauté de ses itinéraires hivernaux.

Dans le contexte actuel de changement climatique, la Communauté de Communes souhaite aussi renforcer l'attractivité hors neige de ce secteur niché dans un écrin de nature préservé.

Afin d'améliorer la qualité d'accueil, la collectivité s'est engagée dans la construction d'une véritable porte d'entrée permettant d'apporter des services qui profiteront aux touristes, comme aux autochtones, avec la volonté d'en faire un point de rendez-vous quatre saisons.

Dans les faits, ce projet se décompose en 2 chantiers distincts :

La création d'un bâtiment d'accueil multifonctions qui comportera notamment :

- o Une billetterie/infirmierie dédiées au personnel ;
- o Une salle hors sac modulable ;
- o Un espace de préparation permettant d'envisager de la restauration, avec une ouverture vers l'intérieur, et vers l'extérieur ;
- o Des sanitaires/vestiaires ;
- o Un local dédié aux associations sportives locales ;
- o Des larges terrasses abritées ;
- o Des services annexes qui apporteront de la valeur ajoutée sur place (possibilité de recharge pour VAE, point d'eau en été, point information...).

La construction de ce bâtiment a débuté à l'automne 2022. Elle sera terminée au premier trimestre 2024, mais les installations seront partiellement utilisables dès la fin 2023, pour le début de la saison hivernale.

Une attention particulière a été portée sur la qualité des matériaux (bois, zinc...), dans un souci de pérennité et de performance énergétique, le bâtiment visant les standards de la norme BEPOS (bâtiment à énergie positive).

L'aménagement des espaces de stationnement :

L'objectif est d'aménager les espaces autour du bâtiment pour organiser le stationnement, tant qualitativement que quantitativement.

Il s'agit notamment de pouvoir accueillir, dans de bonnes conditions, les différents véhicules qui affluent sur ce site, particulièrement en hiver (voitures, camping-cars, bus...).

L'idée est aussi de pouvoir récupérer proprement la neige lors de son déblaiement, pour l'utiliser ensuite sur le point de départ des pistes directement à côté.

Un traitement paysager est aussi prévu pour que le bâtiment, comme le parking s'intègrent dans le contexte très naturel du site.

La Commune de Chapelle des Bois et le SIVOM des Hauts du Doubs sont aussi engagés dans ce projet pour la réalisation, respectivement, d'une aire de services pour les camping-cars, et d'un parking d'appoint pour le centre de vacances voisin.

S'agissant du volet financier, le coût prévisionnel d'opération est estimé pour la CCLMHD à 1 749 675 € HT, avec un taux de subvention de l'ordre de 77%, partagé entre le Département du Doubs, la Région Bourgogne Franche Comté, et l'Etat français.



Le projet de repositionnement de l'offre de loisirs de plein air

Dans le précédent bulletin intercommunal, une présentation du projet intercommunal de repositionnement de l'offre de loisirs de plein air était proposée.

Pour rappel, l'objectif est, en complément de l'existant en matière de nordique et de randonnée pédestre, de proposer un projet ambitieux de développement de l'offre VTT et trail.

Pour ce faire, 5 pôles forts spécialisés sont envisagés, avec un maillage permettant de les relier entre eux.

Le point d'étape sur le repositionnement VTT pour chaque pôle à l'automne 2023

La Coupe aux Fourgs :

- o La pumtrack et les parcours ludiques en forêt ont été réalisés au printemps/été 2023.
- o C'est un montant de travaux de 386 081€HT qui a été investi.
- o Ils connaissent un succès unanime, aussi bien auprès des pratiquants avertis, que des néophytes.
- o Le site de la Coupe, compte tenu de ses équipements existants, laisse entrevoir un potentiel particulièrement intéressant pour en faire un stade de VTT à part entière.

Une tranche 2 est donc envisagée au printemps 2024, pour proposer un parcours de niveau noir, ainsi qu'une ligne de sauts, qui pourront accueillir un public sportif, tant pour des entraînements que pour des compétitions.

Les Lacs :

- o Un tour du lac de Saint Point est toujours à l'étude pour une réalisation prévue à l'été 2024.
- o Il proposera un itinéraire en balcon exposant différents points de vue paysagers.
- o Le parcours empruntera des routes communales, des chemins blancs, et des espaces complètement dédiés et inédits, l'idée étant de protéger un maximum les usagers.

Métabief :

- o Les installations prévues viendront compléter l'offre existante proposée par le Syndicat Mixte du Mont d'Or via la station.
- o Dans un premier temps, c'est une pumtrack qui sera installée, dès 2024, sur le secteur du Bois du Roi.
- o Un projet de pistes typées enduro est aussi envisagé. Il sera toutefois réalisé ultérieurement, dans le respect des dispositions prises dans les années à venir dans le cadre de l'Espace Naturel Sensible du Mont d'Or.

La Source à Mouthe :

- o Les travaux du parc ludique sont en cours à l'automne 2023.
- o C'est un montant de 97 008 € HT qui est investi sur ce site pour proposer des itinéraires ludiques, avec des modules en bois dont une passerelle de près de 40m de long.

Chapelle des Bois :

- o La mise en place de l'offre de plein air concorde avec l'achèvement du bâtiment d'accueil, ce qui donnera une nouvelle dimension quatre saisons à ce site.
- o Une pumtrack atypique sera réalisée au printemps 2024, sur la parcelle forestière attenante au bâtiment d'accueil récemment acquise par la Commune de Chapelle des Bois à cet effet.



- Le réseau VTT sera reconfiguré pour proposer une pratique plus actuelle du VTT sur les singletrack du secteur, tout en préservant l'aspect nature qui fait l'ADN des lieux.

Le cout global final du projet est estimé à près de 1 400 000 € HT, subventionnés à près de 80% par le Département du Doubs, La Région Bourgogne Franche Comté, et l'Etat français.

Le Tourisme en quelques chiffres

La Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs c'est :

- **242 km** de pistes raquettes et piétonnes ;
- **330 km** de pistes de trail ;
- **504 km** de pistes de ski de fond.

Zoom sur l'entretien du domaine skiable

- Le domaine skiable s'étend sur environ **500 km de** des Fourgs/Herba, à Chapelle des Bois, en passant par Métabief/Mont d'Or, la Fuvelle, Chez Liadet, le Pré Poncet, et les Combes Derniers.
- **Une heure de damage coûte environ 120 €** (chauffeur + carburant + entretien + amortissement de l'engin).

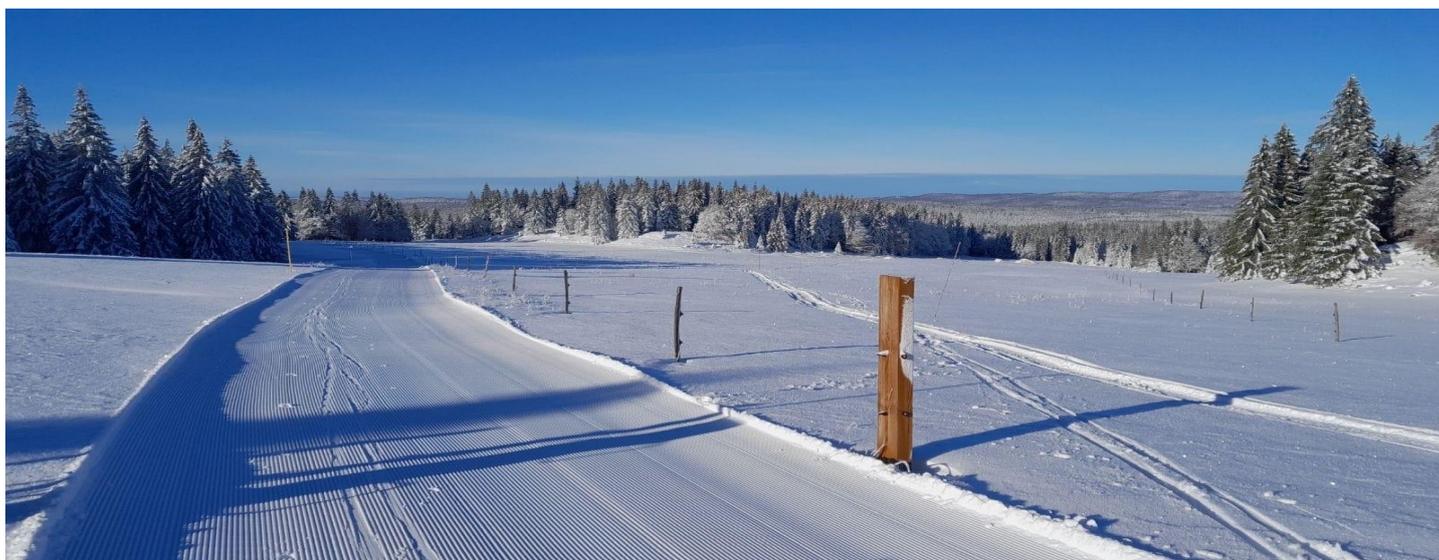
S'agissant de l'offre trail, les coûts engagés sont moindres sachant que l'objectif est de configurer des itinéraires en empruntant les sentiers pédestres et VTT déjà existants.

Le travail de balisage est en cours de réalisation à l'automne, afin que les itinéraires soient opérationnels sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes dès le printemps 2024.

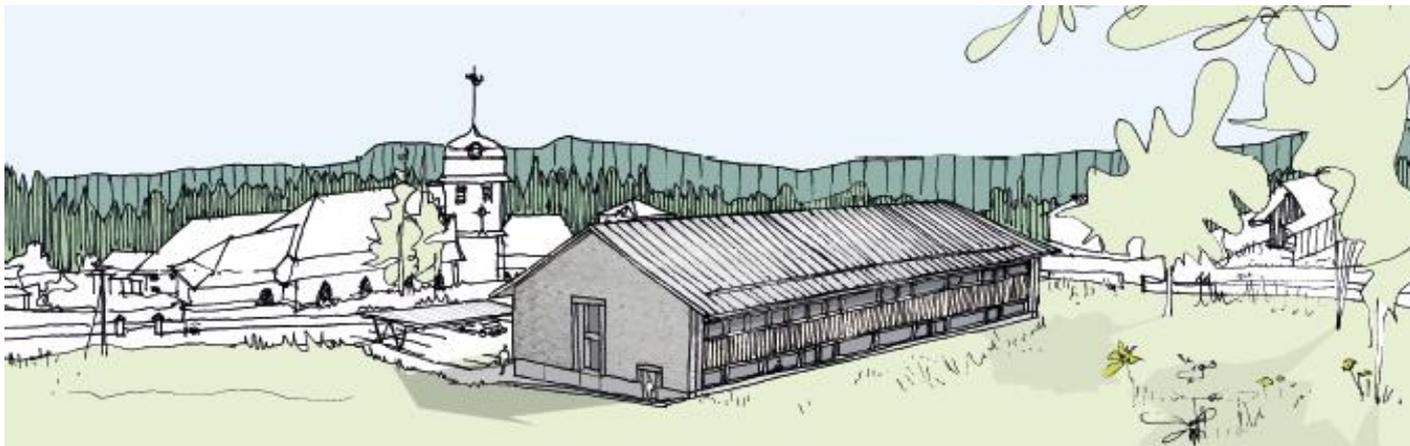
- Une tournée complète sur l'ensemble des domaines de la collectivité, c'est donc de l'ordre de **800 litres de gasoil**.
- Sur une saison « normale », il faut compter au minimum **2 500 heures de damage** pour assumer l'entretien des pistes, soit une charge de **300 000 € pour le seul coût du damage**, et une consommation de **50 000 litres de gasoil**.
- Pour déclarer un domaine nordique ouvert, la présence d'au moins **un secouriste diplômé sur site est obligatoire**.

Les seuls revenus du service sont :

- ✓ Les produits des ventes de forfaits.
- ✓ Les impôts des administrés de la collectivité (skieurs ou non) afin d'équilibrer la balance recettes/dépenses.



SANTE



Le territoire de la Communauté de Communes est dynamique avec une démographie en hausse depuis une quinzaine d'années, contexte qui implique un accroissement des besoins en termes de services et notamment de santé et de soins.

Consciente de la carence en médecins généralistes sur son territoire, la Communauté de Communes souhaite accompagner le projet de regroupement de professionnels de santé sur la Commune de Oye-et-Pallet en prenant à sa charge l'opération immobilière. Cette volonté est entérinée par délibération du Conseil communautaire en date du 7 décembre 2021.

Ainsi, dès le début de l'année 2022, en concertation avec la Commune accueillante, la décision est prise de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage. S'en est suivi une procédure de consultation au printemps de cette même année qui a abouti au recrutement du Cabinet SEDIA pour accompagner la CCLMHD en tant que maître d'ouvrage. Une étude de faisabilité et plusieurs scénarios d'implantation sur le terrain retenu ont été présentés.

Forts de ces nouveaux éléments, les services de la Collectivité ont lancé en février 2023 une publication d'appel à candidature pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre. A l'issue de la procédure de concours, c'est le Cabinet ARCHIDIUM qui a été retenu avec un projet inspiré de l'architecture locale et quasi passif sur le plan énergétique.

L'hiver 2023 permettra à l'équipe de maîtrise d'œuvre de finaliser le projet et à la Communauté de Communes de lancer les consultations pour choisir les entreprises. Les travaux devraient débuter en 2025.



MOBILITE

La prise en main de cette nouvelle compétence

La loi d'organisation des mobilités du 24 décembre 2019 dite LOM est venue renforcer la gouvernance de la mobilité autour de la région et de l'intercommunalité (communautés d'agglomération, métropoles, etc.). S'il ne s'agit pas d'une compétence obligatoire pour les communautés de communes, la CCLMHD a cependant décidé de s'en saisir et de devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) par délibération du 25 février 2021.

Pour la bonne mise en œuvre de cette compétence, elle a, dans un premier temps recruté une chargée de mission « Mobilité Durable ». Ce nouvel agent travaille à la réalisation d'un plan de mobilité simplifié et d'un schéma directeur des mobilités actives, en lien avec un cabinet d'études. L'objectif sera de dresser un état des lieux des différents modes de mobilité sur le territoire afin d'identifier les besoins et proposer une réponse adaptée.

La mise en place de navettes touristiques

Depuis la prise de la compétence mobilité, les services de la Communauté de Communes travaillent sur le développement de navettes à destination du tout public.

Si des circuits de navettes hivernales étaient déjà mis en place pour acheminer touristes et locaux aux départs des pistes, cet été 2023, une navette gratuite entre les deux pôles que sont Métabief et Malbuisson a été mise en place pour un test grandeur nature pour un coût supporté par la collectivité de 41 787.50 €.

Du 10 juillet au 20 août, elle a tourné 4 fois par jour en desservant les communes de Métabief, Les Hôpitaux-Neufs, Saint-Antoine, Malbuisson, Labergement Sainte Marie, Rochejean, Les Longevilles Mont d'Or. Dans un souci de cohérence, elle s'est intercalée avec les services TER MOBIGO déjà mis en service par la SNCF.

Ainsi, ce sont 438 personnes, dont 81 locaux, qui auront été transportées, notamment sur la direction : Métabief vers Malbuisson.

En complément, la Communauté de Communes, en collaboration avec le Pays du Haut Doubs, réfléchit à la création d'un ou plusieurs pôles multimodaux sur le secteur Mont d'Or qui constitue l'un des principaux points de concentration des mobilités et des flux, du territoire et au-delà.

En se concentrant sur l'axe de passage de la RN57 sur la portion Hôpitaux-Jougne-Vallorbe, le cabinet d'études identifiera et analysera les flux afin de proposer des solutions pour les contrôler et les fluidifier (aires de covoiturage, parkings poids lourds en transit, aires d'auto-portage, arrêts pour navettes d'entreprises suisses et touristiques, etc.).

Aussi, pour la suite, l'idée est de revoir les arrêts du circuit de cette navette pour la rendre plus rapide et donc plus attractive autant pour les touristes que les locaux.

Pour cet hiver 2024, la Communauté de Communes remet en service ses navettes hivernales avec des dessertes repensées et étendues afin d'offrir encore plus de prestations aux usagers : locaux comme touristes. Le montant supporté par la collectivité est d'ores et déjà estimé à 84 000 €. Les 3 bus circuleront sur les périodes suivantes :

- Les vacances de Noël 2023 ;
- Les week-ends de janvier à février 2024 (hors vacances) ;
- Les 4 semaines de vacances de février/mars 2024.

Les circuits et horaires sont consultables sur le site de la Communauté de Communes : www.cclmhd.fr dans l'onglet « LOISIRS & TOURISME / TOURISME HIVER »



CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

La Communauté de Communes a à cœur de soutenir l'initiative associative sur son territoire. En ce sens, elle a subventionné en 2023 :

- Les clubs sportifs à hauteur d'environ **50 000 €** pour le fonctionnement (football, ski, arts martiaux, etc.) ;
- Les manifestations sportives, culturelles, sociales et/ou à destination de la jeunesse pour un montant d'environ **94 000 €**.

Sur le volet culturel plus précisément, la Collectivité souhaite développer l'offre existante avec l'aide de ses partenaires :

- **Les Communes** à travers la mise à disposition de salles notamment ;
- **Le Département du Doubs** avec la signature d'un contrat sport, culture, jeunesse ;
- **La Région Bourgogne-Franche-Comté** dans le cadre du dispositif Idylle ;
- **L'Etat par l'intermédiaire de la DRAC*** avec la signature d'une Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC).

Dans ce cadre, ont notamment été soutenues les associations suivantes :

Art'&Muz' : école de musique intercommunale



Un objectif : « *Que la musique résonne aux quatre coins du territoire* »

Pour soutenir l'objectif qu'elle s'est fixée, l'Association met en place plusieurs actions :

- **La formation des élèves de 4 à 80 ans** à travers un cursus pédagogique diplômant de qualité, reconnu au niveau régional et national.
- **L'intervention en milieu scolaire**, qui connaît de nombreuses facettes (présentations d'instruments, GrandJeu® à l'école (méthode d'apprentissage de la musique)), spectacles scolaires, chant...

- **L'ouverture au public nouveau** via la proposition de Cursus Parallèles (éveil pour les 3 ans, stages, pratiques vocales et instrumentales...)

Art'&Muz' en 2023

- 185 élèves avec 8 projets phares en plus des cours hebdomadaires ;
- 100% de réussite aux examens instrumentaux ;
- 71% de réussite aux examens de formation musicale (solfège, examens fédéraux groupés avec les écoles de musique de Doubs, Valdahon et Ornans) ;
- 151h d'intervention en milieu scolaire, 10-12 écoles touchées, environ 900 élèves et parfois leurs familles ;
- 38h consacrées aux Cursus Parallèles (activités musicales ouvertes à tous) et 150 personnes touchées.

Soit environ **1200 personnes touchées par l'enseignement musical sur le territoire.**

Le Festival de la Paille

L'association Collectif Organisation, dont le siège social et les bureaux sont à Métabief, organise tous les ans le Festival de la Paille au pied du Morond.

Cet événement, qui a fêté sa 21ème édition l'été dernier en rassemblant 20 000 personnes, est aujourd'hui l'un des festivals de musiques actuelles les plus reconnus de Bourgogne Franche-Comté !



Têtes d'affiches nationales et groupes régionaux et émergents se succèdent sur les 2 scènes pour offrir de

magnifiques concerts sur notre territoire rural pour le plus grand plaisir des festivaliers. Culture, musique, fête, partage, solidarité, citoyenneté ! Ce sont toutes ces valeurs qui guident les 30 membres actifs bénévoles (accompagnés de 2 salariés permanents) qui œuvrent à l'année pour mettre en place ce projet associatif, à travers les différentes instances (Conseil d'Administration, Bureau) ou les différentes commissions opérationnelles (resto-bar, logistique, électricité, prévention, décoration, circulation...).

Plus de 400 bénévoles sont mobilisés pendant les 2 jours du Festival ! Le Collectif Organisation axe son développement sur les 3 piliers suivants afin de conserver une démarche durable et valorisant le territoire du Haut-Doubs en général et celui de la CCLMHD en particulier :

- **Volet économique** : favoriser l'économie locale : mettre en avant les prestataires et producteurs locaux, créer une dynamique vertueuse avec de nombreuses entreprises partenaires.
- **Volet écologique** : limiter l'impact de l'événement à travers la mise en place d'actions concrètes de réduction des déchets, des ressources. Mise en avant du magnifique site du festival au pied des pistes.
- **Volet social** : favoriser le lien et la mixité sociale à travers l'échange avec d'autres associations locales et le travail avec des structures d'insertion par le travail.

En 2024, le Festival de la Paille offre 3 jours de fête à ses festivaliers !

Rendez-vous les 26, 27 et 28 juillet 2024 au pied des pistes du Morond !

Les notes festives du Festival de la Paille résonneront un soir de plus dans le village de Métabief en juillet 2024 ! Pour cette 22ème édition inédite, le festival joue les prolongations pour proposer à ses festivaliers un événement toujours plus festif, convivial et familial !

Aujourd'hui, le Collectif Organisation, composé de 37 bénévoles organisateurs, en lien avec la Commune de Métabief, la CCLMHD et la Station souhaite proposer un festival à l'image de ceux et celles qui contribuent chaque année à la réalisation de ce projet culturel local, mais aussi à ces festivaliers qui font vibrer et vivre ce festival si

unique !

La Paille ouvrira donc un nouveau chapitre historique les 26, 27 et 28 juillet 2024. Ce nouveau format s'inscrit dans une volonté de s'adapter aux envies du public et au contexte socio-économique. Des évolutions concrètes ont été imaginées pour améliorer l'expérience des festivaliers, toujours en adéquation avec l'ADN et l'état d'esprit du festival. Pour cela, un important travail a été réalisé en interne pour définir les grandes lignes de cette future édition : programmation, implantation du site, jauge réduite, restauration, développement durable. De nombreuses surprises seront à découvrir pour les festivaliers de la Paille !

Suivez-nous sur les réseaux sociaux - @festivalpaille.fr

Le Festival de la Paille, c'est :

- 230 000 € d'impact économique sur la CCLMHD
- 350 000 € dépensés sur le Haut-Doubs
- plus de 15 000 € reversés à des associations locales
- plus de 200 articles de presse régionale et nationales
- plus de 300 concerts depuis 2008



ZOOM sur l'Association TEMECO*

Le bénévolat n'a pas de frontières. Pour la troisième fois depuis 2019, une dizaine d'étudiants qui apprennent le français en Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro et Serbie ont rejoint les équipes de bénévoles du Festival de la Paille à Métabief l'été dernier.

Le projet est géré par Téméco, petite association à but non lucratif créée en 2019 par Geoffrey Brossard, lui-même bénévole au Festival depuis bientôt 15 ans, et sa compagne Marion Roussey, journaliste et ancienne professeure de français en Bosnie. « *C'est un voyage très apprécié des étudiants, l'occasion pour eux de pratiquer la langue, découvrir la culture et renforcer des valeurs comme le vivre-ensemble, la citoyenneté ou le respect de l'environnement* », explique Marion.

L'association gère plusieurs projets d'échanges culturels liés à la Francophonie dans les Balkans. Cet été, elle compte bien refaire l'expérience et cherche de nouveaux financements pour faire venir les prochains participants.

Contact : marion@temeco.fr

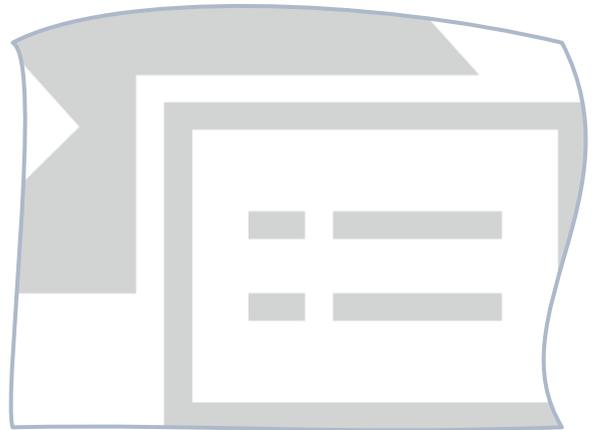


La journée sans voitures autour du Lac Saint-Point

Après trois ans d'interruption en raison de la pandémie, la Journée sans voitures autour du Lac Saint Point a été à nouveau organisée pour sa seizième édition le 11 juin 2023.

De nombreux randonneurs, cyclistes, pratiquants de rollers ou de trottinettes ont pu profiter de cette

manifestation loin de l'habituelle circulation automobile grâce à la présence de plus de 150 signaleurs qui se sont succédés dans la journée pour surveiller les accès routiers et convaincre quelques automobilistes de ne pas utiliser les routes réservées à la manifestation.



Le public, en complément des 20 kilomètres de routes mis à disposition, a pu profiter de l'ensemble des animations gratuites parmi lesquelles les prestations musicales de Riverboat, Din'Fizz, Hot Beer et Melody Maker. Au programme également : grimper le mur d'escalade, traverser le lac en pédalo ou bateau électrique, s'initier à l'aviron, à la voile ou au canoë.

Les associations locales ou caritatives proposaient de se désaltérer ou se restaurer aux différents stands installés sur le parcours. Les Routes du Comté, le Syndicat interprofessionnel du Morbier, l'Office de Tourisme du Haut Doubs, restaurateurs et commerçants participaient également à cette manifestation symbolisant le lancement de la saison touristique d'été.

C'est donc près de 300 bénévoles individuels ou associatifs, fédérés par le Syndicat d'initiative de la Vallée des 2 Lacs, les Maires et les responsables des communes riveraines qui ont accueilli, malgré un caprice de la météo, entre 5 et 7 000 personnes pour cette journée.

Un grand merci également aux communes du tour du lac, et au Grand Pontarlier pour leurs actions financières, humaines et matérielles ainsi qu'à l'Office de Tourisme du Haut Doubs pour sa mise à disposition de personnel et le suivi administratif.

Association Téméco : association loi 1901 organisant des échanges de jeunes autour de la francophonie entre la France et les Pays Balkans occidentaux dans le but de favoriser les rencontres entre les jeunes de ces pays.*

La Sarbacane

La Sarbacane - Scène buissonnière ne cesse d'imaginer des actions culturelles sur le territoire de la CCLMHD. Avec son Centre Culturel Nomade (Tiny-House), elle vient au plus près des villages pour vous raconter des histoires.

C'est en coopération avec la Communauté de Communes qu'elle invite de nombreux artistes à venir rencontrer les habitants du Haut-Doubs, découvrir nos magnifiques espaces naturels et vanter les bienfaits de notre gastronomie.

Cette saison, ce sont près de 10 compagnies et 50 artistes que nous avons accueillis.

Vous avez été plus de 3000 à venir nous rencontrer, à assister aux différentes représentations, à pratiquer, à échanger et ce toujours autour de moments de convivialité. Plus de 500 élèves du secteur ont participé aux actions d'éducation artistique et culturelle que nous menons au long cours et plus de 180 personnes se sont risquées à rencontrer les artistes pour partager l'intimité de la création. Bravo !

Il n'est pas toujours simple de suivre les nombreuses activités proposées par La Sarbacane : c'est parce qu'elle adore prendre les chemins buissonniers pour découvrir et redécouvrir notre territoire avec son approche artistique. Mais vous pouvez les identifier rapidement par :

« **Transhumance** » - Une saison culturelle itinérante qui vous propose des spectacles professionnels autour des écritures contemporaines.



Principalement destinée à un public adulte, cette saison accueille des artistes et productions de toute la France voire de la francophonie. Vous avez découvert cette année les séries théâtrales "Pour un fascisme ludique et sans complexe" ainsi que "Chirac - Roi des Français". Vous vous êtes également risqués à des sujets plus lourds avec "Home", une performance d'acteurs impressionnante. La saison s'est terminée avec le récit émouvant d'Enaiat dans "Crocodiles", tiré d'une histoire vraie.

« **Traversée** » - Des actions culturelles en transhumance.

Ces actions se déploient toute l'année à destination de tous, petits et grands. L'objectif est de faire rencontrer et dialoguer les artistes et les habitants. C'est un moment unique où l'artiste partage son processus de création afin d'aboutir à une production collective. Peut-être avez-vous remarqué l'exposition « Empreintes » de Céline Boyer à la Halle des Hôpitaux-Neufs ? Ou l'exposition « Traces Écrites » à l'Ecomusée Maison Michaud de Chapelle-des-Bois ? Un travail a été mené par les artistes May Laporte, Céline Boyer et Julien Arbez et a permis d'aboutir à de nombreuses rencontres chaleureuses avec les habitants à l'Ecomusée de Chapelle-des-Bois, à la médiathèque de Métabief, au Vert Clair des Hôpitaux-Neufs ou encore au CLAJ la Batailleuse de Rochejean.



« **Festival Sarbacane** » Des spectacles pour l'enfance.

Un temps fort consacré à l'enfance ! Le village de Rochejean se transforme en grand terrain de jeux pour les petits et les grands, venant s'essayer à différentes activités culturelles et patrimoniales et découvrir différentes esthétiques du spectacle vivant, comme la marionnette, le théâtre d'ombre ou la chanson jeune public. Véritable moment familial qui affiche complet chaque année !

La Sarbacane - Scène buissonnière, ce sont des événements culturels à échelle humaine qui viennent charmer notre quotidien, le parer d'insolite et d'émerveillement, sans oublier de nous questionner tout en restant à l'écoute des murmures du monde. Alors si vous n'avez pas encore goûté aux différentes propositions, venez nous rencontrer et bavarder la prochaine fois que vous apercevrez La Sarbacane s'installer du côté de chez vous !



Crédits photos : Sophie COUSIN

La Maison de la Réserve

En 2023, la CCLMHD a réitéré son soutien à l'association des Amis de la Réserve naturelle du lac de Remoray en charge de la protection et de la gestion de la Réserve naturelle nationale du lac de Remoray et des activités de sensibilisation à l'environnement déployées, pour partie, à la Maison de la Réserve.

La Communauté de Communes a notamment apporté son soutien financier à l'organisation de la traditionnelle Fête de printemps qui mettait à l'honneur le Grand Tétras, mais également à la projection cinématographique de plein air réalisée sur la plage des Grangettes lors de la journée éco-aquatique et, enfin, à l'automne Salon du champignon.

Par ailleurs, la Maison de la Réserve, bâtiment construit en 2002 par la Communauté de Communes du Mont d'Or et des deux Lacs, a fait l'objet d'une réflexion globale relative à ses performances énergétiques, son accessibilité, sa visibilité, mais également son attractivité.

En partenariat avec la CCLMHD, la Commune de Labergement-Sainte-Marie et le Masterplan Avenir Montagne, plusieurs axes de travail ont émergé. Parmi ceux-ci, l'association a entamé une réflexion sur le renouvellement de la muséographie permanente de la Maison de la Réserve.

Un groupe de travail a été constitué à cet effet, auquel le Vice-Président délégué aux associations Jean-Bernard Théry a participé. En s'inscrivant dans la dynamique du Masterplan Avenir Montagne, cette réflexion devrait aboutir prochainement à la réalisation d'une expertise par un bureau d'étude muséographique, grâce notamment au



soutien financier du FNADT. Des mises en conformité de l'accessibilité extérieure (parking et accès) et intérieure devrait par ailleurs être réalisées pour répondre aux exigences des normes actuelles.

Enfin, un projet d'aménagement de forêt jardinée et d'espace ludique et pédagogique est également en cours de réflexion avec la commune de Labergement-Sainte-Marie, propriétaire du terrain.

Souhaitons que 2024 voit l'avancement et la concrétisation de ces projets.





Vous recherchez une sortie ou une activité ? Rendez-vous sur SortirHautDoubs.fr !

Le Pôle Associatif propose un site gratuit pour la promotion des animations, manifestations et activités sur le territoire de la Communauté de Communes.

Acteurs associatifs ! Profitez de ce site gratuit pour promouvoir votre association, vos manifestations et vos activités.

Passage de la Flamme Olympique à Chaux-Neuve

La Flamme Olympique passera dans le Doubs le mardi 25 juin 2024 et notamment sur la Commune de Chaux-Neuve, de 9h30 à 10h00 avec un départ place de la Mairie pour arriver sur le site des tremplins.

Pour cet évènement, l'USEP* propose l'organisation sur la journée d'une vingtaine d'ateliers sur le thème de l'olympisme avec la découverte de nouvelles disciplines (ultimate, golf, etc.) et ce, pour une vingtaine de classes.



PARIS 2024



PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT JURA

Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional et quelles sont ses missions ?

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère. Mais il l'est aussi pour sa fragilité et les enjeux variables qui pèsent sur lui.

Fondamentalement, il possède cinq missions :

- Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
- Contribuer à l'aménagement du territoire ;
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;

Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

Ainsi un Parc s'organise autour d'un projet concerté de développement durable. Un document officiel compile ce projet : la Charte. Elle est unique et propre à chaque Parc pour une durée de 15 ans renouvelables, sans elle pas de label Parc naturel régional ni d'actions concrètes.

Focus sur son volet Urbanisme souvent méconnu

La mission d'un Parc est d'assurer un aménagement cohérent du territoire à son échelle, via le suivi des documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence

Territoriale et Plan Local d'Urbanisme). Ces documents cadrent les permis d'aménager et les permis de construire, donc en participant aux réunions d'élaboration ou d'évolution des, en rendant un avis en tant que « personne publique associée », le Parc influe, selon les orientations actées dans sa Charte (et parfois davantage selon les volontés locales), quant à la déclinaison de règles d'architecture, d'urbanisme et de paysage. Le Parc fait alors part de son expertise. Dans le Haut-Jura, il est particulièrement attentif à :

- o **La préservation des zones humides**, des pré-bois et des espaces naturels favorables au Grand Tétras,
- o **L'intégration paysagère et environnementale de grandes infrastructures isolées**, comme les équipements touristiques,
- o **Le renforcement des bourgs-centres existants**, concentrant des services et commerces essentiels à la qualité de vie...

Pour remplir ses missions, le Parc s'appuie grandement sur les expériences menées au titre du Pays du Haut-Jura, à savoir la réalisation en régie de plusieurs documents d'urbanisme.

La révision de la Charte du Parc naturel régional du Haut-Jura : en route vers de nouveaux objectifs

Un Parc est un outil collectif géré par un syndicat mixte. Ce syndicat fédère l'ensemble des collectivités qui ont approuvé la Charte ou qui adhèrent au titre d'un objet spécifique (ex : Gestion des milieux Aquatique et Prévention des inondation).

Actuellement en révision de sa Charte, le Parc souhaite pleinement intégrer à sa feuille de route 2026-2041, les enjeux liés au changement climatique sur son territoire. La révision de la Charte est également le moment d'envisager l'intégration de nouvelles communes dans le territoire du Parc. La proposition d'un nouveau périmètre est motivée par des besoins de cohérence à la fois administrative et de gestion des milieux naturels. Il est par exemple envisagé que l'ensemble des communes de certaines intercommunalités nées d'une fusion récente puissent devenir membres du Parc si elles le souhaitent. Il est aussi proposé que des milieux lacustres ou tourbeux

en continuité immédiate avec ceux du territoire classé du Parc soient intégrés pour leur assurer une meilleure protection.

Dans le cadre de la révision de la Charte, les habitants sont invités à participer à cette réflexion via une enquête en ligne. Ce questionnaire ouvert jusqu'au 10 décembre 2023 est à destination des habitants du Parc ou des communes en réflexion d'adhésion. Il vise à recueillir leur perception du Parc et leur rapport au changement climatique, mais également à connaître leur vision sur l'avenir du territoire.

Quelques actions du Parc sur la Communauté de Communes Lac et Montagnes du Haut-Doubs

Sensibiliser aux enjeux du territoire avec le programme d'animations gratuites

Chaque année depuis 2017, le Parc propose un programme d'animations à destination des habitants et touristes afin d'améliorer leurs connaissances du Haut-Jura mais aussi les sensibiliser à ses enjeux. Nommé "les Rendez-vous du Parc", ce programme essentiellement réparti sur les vacances d'été et d'hiver se décline sous divers formats : promenades guidées, ateliers éducatifs et/ou créatifs, expositions temporaires, conférences, projections, journées festives, etc. Les animations se déroulent aussi bien à la Maison du Parc à Lajoux que sur l'ensemble du territoire, en lien avec les communes et associations locales. La Communauté de Communes Lac et Montagnes du Haut-Doubs a ainsi pu bénéficier en 2023 de 6 animations gratuites : 1 séance de projection ciné-cyclo (Commune de Rochejean), 3 conférences (Communes de Labergement-Sainte-Marie et de Chapelle-des-Bois) et 1 balade commentée (Commune de Chapelle-des-Bois).

Projet pédagogique avec les écoles du Haut-Doubs ?

Le Parc propose chaque année un appel à projet à destination des établissements scolaires de son territoire. Il s'agit de soutenir les établissements scolaires ou périscolaires, dans l'élaboration d'un projet de sensibilisation aux enjeux environnementaux actuels. Ces projets, proposés par les enseignants eux-mêmes, se déroulent sur la base d'interventions d'animateurs de



Mouthe entre village, Doubs et Tourbières
©PNRHJ/S.Godin



Forêt des Loges à Chaux-Neuve
©PNRHJ/S.Godin

L'environnement ou de professionnels traitant de ces thématiques. Ils peuvent s'adresser aux élèves du primaire jusqu'au collège.

Le Parc finance 80% du coût des animations, ainsi qu'une part pour l'achat de petit matériel et la moitié des transports si le projet nécessite des visites de sites. Pour l'année scolaire 2022-2023, la thématique proposée était double : « Le changement climatique » et « La biodiversité : une question d'équilibre ».

Cette année, dans le Haut-Doubs, 4 écoles ont répondu présent à l'appel à projets pédagogiques du Parc. A Chapelle-des-Bois, l'école primaire a travaillé sur l'univers d'un jardin potager, accompagné de la Maison de la Réserve de Remoray et d'une animatrice de l'environnement.

A Mouthe, l'école du Bois Joli a proposé « Ois'Haut-Doubs », un projet sur la place des oiseaux dans les écosystèmes. Ce projet a donné lieu à une fresque réalisée par Corinne Salvi.



A Chaux-Neuve, l'école primaire Louise et Renée Robbe, le projet s'est donné comme objectif l'étude et la connaissance des forêts d'altitude. Deux classes ont ainsi bénéficié d'interventions, pendant les temps scolaires, d'un animateur de l'environnement, Emmanuel Redoutey.

Enfin, à Pontarlier, deux classes de l'école primaire Joliot Curie se sont appuyées sur la Maison de la Réserve de Remoray pour comprendre et mieux connaître la faune et la flore dans toute leur diversité.



Accompagner les communes dans la gestion multifonctionnelle de leurs alpages

La Montagne du Mont d'Or, en mutation constante, concentre de nombreux atouts : paysagers, environnementaux et économiques...

Le Parc a accompagné des communes pour mettre en place des Plans de Gestion Intégrés (PGI) sur leurs alpages (Communes des Longevilles-Mont d'Or et de Remoray- Boujeons).

Ils permettent aux communes d'analyser et de concilier les différentes activités que sont le pastoralisme, la gestion forestière et les activités touristiques tout en prenant en compte les aspects paysagers et environnementaux. Cela doit permettre de garantir à chacun des acteurs un développement pérenne et équilibré, dans le respect des patrimoines.



Alpage de la Grangette sur le Mont d'Or
©PNRHJ/Godin

Réhabiliter les tourbières avec un programme européen

Dans le cadre du programme LIFE tourbières du Jura, le Parc participe à la réhabilitation du fonctionnement naturel des tourbières du Massif, comme à Mouthe ou à Chapelle-des-Bois par exemple. Dans la tourbière du Moutat, les anciens fossés qui asséchaient la tourbière ont été oblitérés et le Doubs a retrouvé le premier méandre de son cours, que l'Homme lui avait fait quitter il y a une centaine d'années. Grâce à ces travaux, la tourbière et la rivière retrouvent une partie de leur équilibre écologique et leur beauté paysagère.

Maintenir ou préserver la biodiversité en collaborant avec les propriétaires fonciers et agriculteurs

Dans le cadre de Natura 2000, le Parc accompagne les propriétaires et agriculteurs à la mise en place de contrats dans le but de maintenir ou de restaurer des habitats naturels d'intérêt européen. C'est ainsi, par du rétablissement de clairière et de la maîtrise du hêtre, que plusieurs hectares de forêt (sur les communes de Sarrageois et de Chaux-Neuve) redeviennent accueillants pour le Grand Tétrás et la Gélínótte des bois. De même, sur la commune de Rochejean, un propriétaire a pu signer pour la préservation de 54 arbres en « développement de bois sénéscent » sur 30 ans (épicéas, hêtres, érables et

sapins), offrant des gîtes de reproduction ou de repos pour de nombreuses espèces (insectes, chauve-souris, oiseaux...).



Arbre sénéscent protégé par contrat Natura 2000

URBANISME

Depuis le 1er janvier 2022, il est désormais possible de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme sur internet. Il convient pour les 26 communes traitées par le service urbanisme de la Communauté de Communes de se rendre sur le site cclmhd.geosphere.fr/guichet-unique et de créer un compte Particulier pour les particuliers et les personnes morales déposant ponctuellement une demande pour leur compte, ou Partenaire pour les professionnels déposant des demandes de manière régulière au nom d'un tiers (constructeurs, architectes, installateurs...). Une fois connecté, il sera possible de compléter une Déclaration Préalable, ou une demande de Permis de Construire, d'Aménager ou de Démolir, ainsi qu'une demande de Certificat d'Urbanisme.

Grâce à ce portail, plus besoin de se rendre en mairie et de fournir plusieurs exemplaires. Il reste toutefois recommandé de prendre conseil sur la nature de la formalité à effectuer, sur les pièces à fournir ou toute autre interrogation auprès du service urbanisme de la



Communauté de Communes ou des mairies. Un certain nombre d'informations sont disponibles sur le site internet de la Communauté dans l'onglet « Urbanisme ». Pour rappel, à l'été 2021, les communes membres de la Communauté ont choisi de conserver la compétence urbanisme en leur sein. Si le travail du service urbanisme consiste en l'analyse réglementaire des demandes d'autorisation d'urbanisme, la décision finale appartient à la commune qui peut ne pas suivre l'avis émis par le service. Il est aussi nécessaire de rappeler que pour 16 de ces communes, l'analyse est faite sur un règlement travaillé et approuvé par le Conseil Municipal de chacune d'entre elles, les autres étant soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU).



LA MAISON DE L'HABITAT DU DOUBS



La Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs et la Maison de l'Habitat se sont rapprochées afin de proposer des permanences gratuites pour vous aider dans vos démarches liées à l'habitat.

La Maison de l'Habitat du Doubs, issue de l'union de l'ADIL et du CAUE, est un centre d'informations et de ressources en matière d'habitat dans le Département.

Les conseillers accompagnent les particuliers dans leurs projets d'achat, de construction, de rénovation

ou d'aménagement intérieur et extérieur, et répondent à toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement.

Des rendez-vous en présentiel sont proposés au siège de la Maison de l'habitat du Doubs (Fort Griffon à Besançon), des permanences ont lieu à la mairie de Mouthe pour l'architecture et à la communauté de commune des Hôpitaux-Vieux pour les rendez-vous de juridique et rénovation énergétique.

 ARCHITECTURE & URBANISME <ul style="list-style-type: none"> ▶ Déterminer vos besoins ▶ Qualifier votre terrain ▶ Choisir matériaux, volumes, couleurs, agencements ▶ Comprendre les aspects administratifs <p style="text-align: center;">10H - 12H</p>	 JURIDIQUE, FINANCIER & FISCAL <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comprendre les rapports locatifs ▶ Obtenir des références loyers ▶ Accéder à la propriété ▶ Réaliser un investissement locatif ▶ Comprendre le fonctionnement d'une copropriété ▶ Financer des travaux <p style="text-align: center;">14H - 17H</p>	 RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE <ul style="list-style-type: none"> ▶ Définir votre projet ▶ Choisir isolation, chauffage, énergies renouvelables ▶ Comprendre les devis et audits ▶ Trouver les bonnes aides financières <p style="text-align: center;">14H - 17H</p>
--	---	---

- Rendez-vous à la mairie de **Mouthe**
- Rendez-vous à la comcom de **Hôpitaux-Vieux**

Février <table border="1"> <tr><th>LUN</th><th>MAR</th><th>MER</th><th>JEU</th><th>VEN</th><th>SAM</th><th>DIM</th></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td></tr> <tr><td>5</td><td>6</td><td style="background-color: #e0f0ff;">7</td><td style="background-color: #ffe0e0;">8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td></tr> <tr><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td></tr> <tr><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td></tr> <tr><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29				Avril <table border="1"> <tr><th>LUN</th><th>MAR</th><th>MER</th><th>JEU</th><th>VEN</th><th>SAM</th><th>DIM</th></tr> <tr><td>1</td><td>2</td><td style="background-color: #e0f0ff;">3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td></tr> <tr><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td style="background-color: #ffe0e0;">11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td></tr> <tr><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td></tr> <tr><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td></tr> <tr><td>29</td><td>30</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30						Juin <table border="1"> <tr><th>LUN</th><th>MAR</th><th>MER</th><th>JEU</th><th>VEN</th><th>SAM</th><th>DIM</th></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td></tr> <tr><td>3</td><td>4</td><td style="background-color: #e0f0ff;">5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td></tr> <tr><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td style="background-color: #ffe0e0;">13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td></tr> <tr><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td></tr> <tr><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td></tr> </table>	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM						1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30							
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM																																																																																																																																	
			1	2	3	4																																																																																																																																	
5	6	7	8	9	10	11																																																																																																																																	
12	13	14	15	16	17	18																																																																																																																																	
19	20	21	22	23	24	25																																																																																																																																	
26	27	28	29																																																																																																																																				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM																																																																																																																																	
1	2	3	4	5	6	7																																																																																																																																	
8	9	10	11	12	13	14																																																																																																																																	
15	16	17	18	19	20	21																																																																																																																																	
22	23	24	25	26	27	28																																																																																																																																	
29	30																																																																																																																																						
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM																																																																																																																																	
					1	2																																																																																																																																	
3	4	5	6	7	8	9																																																																																																																																	
10	11	12	13	14	15	16																																																																																																																																	
17	18	19	20	21	22	23																																																																																																																																	
24	25	26	27	28	29	30																																																																																																																																	
Août <table border="1"> <tr><th>LUN</th><th>MAR</th><th>MER</th><th>JEU</th><th>VEN</th><th>SAM</th><th>DIM</th></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td></tr> <tr><td>5</td><td>6</td><td style="background-color: #e0f0ff;">7</td><td style="background-color: #ffe0e0;">8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td></tr> <tr><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td></tr> <tr><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td></tr> <tr><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td>31</td><td></td></tr> </table>	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		Octobre <table border="1"> <tr><th>LUN</th><th>MAR</th><th>MER</th><th>JEU</th><th>VEN</th><th>SAM</th><th>DIM</th></tr> <tr><td></td><td>1</td><td style="background-color: #e0f0ff;">2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td></tr> <tr><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td style="background-color: #ffe0e0;">10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td></tr> <tr><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td></tr> <tr><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td></tr> <tr><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td>31</td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31				Décembre <table border="1"> <tr><th>LUN</th><th>MAR</th><th>MER</th><th>JEU</th><th>VEN</th><th>SAM</th><th>DIM</th></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>3</td><td style="background-color: #e0f0ff;">4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td></tr> <tr><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td style="background-color: #ffe0e0;">12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td></tr> <tr><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td></tr> <tr><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td></tr> <tr><td>30</td><td>31</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM							1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31					
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM																																																																																																																																	
			1	2	3	4																																																																																																																																	
5	6	7	8	9	10	11																																																																																																																																	
12	13	14	15	16	17	18																																																																																																																																	
19	20	21	22	23	24	25																																																																																																																																	
26	27	28	29	30	31																																																																																																																																		
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM																																																																																																																																	
	1	2	3	4	5	6																																																																																																																																	
7	8	9	10	11	12	13																																																																																																																																	
14	15	16	17	18	19	20																																																																																																																																	
21	22	23	24	25	26	27																																																																																																																																	
28	29	30	31																																																																																																																																				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM																																																																																																																																	
						1																																																																																																																																	
2	3	4	5	6	7	8																																																																																																																																	
9	10	11	12	13	14	15																																																																																																																																	
16	17	18	19	20	21	22																																																																																																																																	
23	24	25	26	27	28	29																																																																																																																																	
30	31																																																																																																																																						



5 rue de la Caserne
 25370 LES HÔPITAUX-VIEUX
 Tel. 03.81.49.10.30.
 Mail : accueil@cclmhd.fr
 Site : www.cclmhd.fr



N°6 Dépôt Légal janvier 2024
 N° ISSN : 2646-0246
 Directeur de publication : Jean-Marie SAILLARD
 Equipe rédactionnelle : Commission communication et services de la CCLMHD
 Coordination : Jean-Bernard THERY
 Crédit photos : CCLMHD
 Imprimé par Simon Graphic en 12 500 exemplaires sur papier recyclé
 Distribué par les Communes de la CCLMHD